



# Relevé de décisions

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 16  
15 Mars 2023

### Consultation des Procès-Verbaux

---

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

### Examen des réserves et réclamations

---

#### **Dossier n° 68**

**Match n° 24912038 Pontchâteau St-Guillaume 1 / Campbon Ubcc 2 Seniors D3 Masculin groupe B du 05.03.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 2 du club de Campbon Ubcc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Pontchâteau St-Guillaume suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Campbon Ubcc

#### **Dossier n° 69**

**Match n° 25003929 Freigné Espoirs 1 / Fc Osmanlisport 2 Seniors D5 Masculin groupe D du 12.03.2023**

La Commission décide :

- Donner match perdu par pénalité, avec un retrait d'un point, sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club Fc Osmanlisport sans en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Freigné Espoirs qui conserve les 2 buts marqués lors de la rencontre, les buts marqués par l'équipe 2 du club Fc Osmanlisport sont annulés.
- Que le droit de réclamation s'élevant à 50 € sont à la charge du club fautif soit Fc Osmanlisport.

### Réserves non confirmées

---

La Commission note que les clubs n'ont pas confirmé leur réserve pour les rencontres ci-dessous et classe les dossiers sans suite.

**. Lavau Fc 1**

Match n° 25047545 Seniors D4 A du 05.03.2023

**. St-Nazaire Ump 1**

Match n° 24912678 Seniors D3 I du 05.03.2023